

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°48

CIRCULAIRE N° 100008/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF
relative au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2010.

Du 25 mars 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau « politique des ressources humaines ».

CIRCULAIRE N° 100008/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF relative au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2010.

Du 25 mars 2009

NOR D E F T 0 9 5 0 6 9 2 C

Références :

Instruction n° 2000/DEF/PMAT/EG/B du 26 avril 2002 (BOC, 2002, p. 3285. ; BOEM 311-2.1.1) modifiée.

Instruction n° 13000/DEF/PMAT/EG/MDR du 9 février 2004 (BOC, 2004, p. 1511. ; BOEM 314.1.1.3).

Instruction n° 13050/DEF/PMAT/DIR/RH/LEG du 25 juin 2008 (BOC N°27 du 18 juillet 2008, texte 13. ; BOEM 313.3.1).

Instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 27 janvier 2009 (BOC N°7 du 6 février 2009, texte 18. ; BOEM 771.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Six annexes.

Référence de publication : BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 48.

La présente circulaire fixe les modalités de sélection et de formation des soldats, caporaux et caporaux-chefs sous contrat, candidats au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2010.

Le recrutement semi-direct représente près de la moitié du recrutement annuel des sous-officiers. Il est au cœur du dispositif de sélection et de promotion interne constitutif de la cohésion de l'armée de terre.

C'est pourquoi il réclame l'attention particulière des chefs de corps, responsables de la sélection et de la préparation morale, technique et physique de leurs candidats.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Le recrutement semi-direct des sous-officiers est ouvert sans condition d'âge aux soldats, caporaux et caporaux-chefs sous contrat, remplissant les conditions générales fixées en annexe I.

Les candidats servant hors métropole (Allemagne exceptée) ne peuvent être retenus que si leur rapatriement est prévu à une date antérieure à celle du début du stage de formation. Ils sont prioritairement inscrits pour le dernier stage de l'année et rejoignent au préalable leur organisme d'affectation en métropole en vue d'y occuper un poste de sous-officier.

Le recrutement semi-direct à titre étranger est réalisé selon les conditions spécifiques fixées par le commandement de la légion étrangère.

2. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

La composition du dossier de candidature est décrite en annexe II.

3. ÉTABLISSEMENT ET ACHEMINEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

3.1. Établissement des dossiers.

Le domaine et la filière souhaités, ainsi que l'option de filière éventuelle, doivent être précisés par ordre de priorité dans le cartouche prévu du formulaire unique de demande (FUD) : « Renseignements majeurs ».

Rôle du chef de corps (ou autorité assimilée) : l'avis argumenté du chef de corps est primordial pour permettre la sélection des meilleurs candidats :

- dans la partie du FUD qui lui est réservée, le chef de corps doit confirmer clairement le potentiel sous-officier du candidat, son aptitude à occuper à court terme un poste de niveau fonctionnel (NF) 2 et à moyen terme un poste NF 3, et justifier si nécessaire une évolution par rapport à la dernière feuille de notation ;
- il exprime son avis en utilisant l'une des mentions d'appui suivantes : à inscrire en priorité (IP), à inscrire si possible (IS), peut attendre (AT) ;
- il établit une liste unique de tous les candidats de sa formation, sans tenir compte des domaines et spécialités, au regard de leur potentiel à être sous-officier uniquement. Un classement par domaine et par filière, nécessaire au travail de sélection, est extrait du classement de la formation par la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).

Sauf explication, la mention d'appui et le classement du corps tous domaines confondus doivent être en cohérence avec la dernière notation de l'intéressé.

Compte tenu du faible nombre de places ouvertes dans certains domaines ou filières et du nombre élevé de candidatures reçues, les candidats sont fortement incités à formuler plusieurs choix (trois au maximum). Pour formuler un choix dans des domaines et filières différents de ceux dont ils détiennent le brevet militaire professionnel élémentaire (BMPE) ou le certificat technique élémentaire (CTE), ils doivent détenir les qualifications particulières éventuellement requises (cf. annexe V).

Afin de permettre aux formations de conseiller leurs candidats, l'annexe IV précise les volumes retenus pour le recrutement 2009 et le nombre de dossiers reçus. Ces éléments sont indicatifs, le plan de recrutement 2010 sera diffusé ultérieurement.

3.2. Acheminement des dossiers.

Dès réception de la présente circulaire et pour le 1^{er} septembre 2009 au plus tard, les formations envoient par courrier à la DRHAT le récapitulatif des candidatures, classées par les chefs de corps tous domaines confondus (annexe III), et la totalité des dossiers individuels de leurs candidats. Ces dossiers sont adressés au bureau de coordination des carrières et de la mobilité (BCM) de la DRHAT. Il n'est pas adressé de copie à un autre bureau.

Pour les unités restructurées, le dossier doit être impérativement constitué par la formation actuelle du candidat.

Les dossiers incomplets sont renvoyés immédiatement dans les formations.

3.3. Cas particulier de la filière « Administration/Administration et secrétariat ».

Compte tenu de la diminution des postes « Administration/Administration et secrétariat » (ADM/AES) en organisation, des études en cours relatives aux métiers du secrétariat et des effectifs actuellement réalisés, le recrutement sous-officier voie semi-directe pour la filière ADM/AES n'est pas ouvert en 2010. Les militaires du rang (MDR) sous contrat titulaires du CTE ADM/AES pourront déposer une candidature pour les filières « Gestion des ressources humaines/Administration du personnel » (GRH/ADP) et/ou « Pilotage - budget - comptabilité - finances/Comptabilité générale » (PBF/CPT) ou toute autre filière ne requérant pas de niveau civil particulier.

En 2010, la filière ADM/AES n'est ouverte qu'au recrutement sous-officier voie rang.

3.4. Cas particulier de la filière « Mouvement/Transbordement maritime ».

Le recrutement sous-officier pour la filière « Mouvement/Transbordement maritime » (MVT/TBM) n'est pas ouvert en 2010. Les MDR sous contrat titulaires du CTE MVT/TBM pourront déposer une candidature pour toute autre filière ne requérant pas de niveau civil particulier.

4. DÉSIGNATION DES CANDIDATS.

Les candidats au recrutement 2010 sont sélectionnés lors d'une réunion décisionnelle qui se tient à la DRHAT en octobre 2009.

À la suite de cette réunion, le BCM diffuse sous forme de message la liste des candidats susceptibles d'être admis en formation en 2010 et celle des suppléants.

Au plus tard un mois avant chaque session, la DRHAT adresse aux formations les décisions d'admission en formation (DAF) des candidats convoqués pour effectuer les tests d'entrée.

Des tests d'entrée ont lieu à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). En fonction des résultats obtenus, les candidats sont autorisés ou non à suivre la formation dispensée à l'ENSOA. En cas d'échec, ils doivent présenter un nouveau dossier pour 2011 et suivre à nouveau le processus de sélection.

À la date du début de session, les candidats doivent être détenteurs du brevet militaire de conduite (BMC) véhicule léger (VL) et n'avoir encouru aucune punition d'arrêts d'un taux égal ou supérieur à vingt jours sans sursis depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les candidats sont convoqués en fonction des volumes autorisés par les plans de formation. Si la liste des candidats retenus ne peut être entièrement épuisée en 2010, les candidats restants seront convoqués pour l'incorporation de la première promotion de 2011, à l'exclusion de toute autre sauf cas de force majeure justifié par le chef de corps.

Les suppléants ne sont convoqués que si la liste des retenus ne suffit pas, compte tenu des échecs et des désistements, à honorer le plan de recrutement.

Si le nombre et la qualité des dossiers ne suffisent pas, un deuxième appel à candidature pourra être lancé en cours d'année et une deuxième réunion décisionnelle sera tenue. Le BCM diffusera alors aux formations la liste des candidats susceptibles d'être admis en formation et des suppléants pour les sessions concernées, de la même façon que pour la réunion précédente.

5. FORMATION.

La formation se déroule en deux phases.

5.1. Formation générale à l'école nationale des sous-officiers d'active.

Cette première phase de la formation a lieu à l'ENSOA, au cours de trois stages ayant lieu à Saint-Maixent, respectivement :

- 266^e promotion incorporée en janvier 2010 (1^{re} session) ;
- 269^e promotion incorporée en mai 2010 (2^e session) ;
- 272^e promotion incorporée en novembre 2010 (3^e session).

Elle donne lieu à la délivrance du certificat militaire du 1^{er} degré (CM 1), sous réserve de réussite à l'examen final. En cas d'échec, le candidat ne bénéficie pas d'une deuxième chance au titre de l'année en cours. Il doit donc présenter un nouveau dossier pour 2011 et suivre à nouveau le processus de sélection.

5.2. Formation de spécialité.

Pour cette deuxième phase, les candidats sont désignés par les sections de mise en formation des bureaux de gestion de la DRHAT en fonction des dates fixées par le calendrier des actions de formation (CAF).

Les candidats déjà titulaires d'un certificat technique du 1^{er} degré (CT 1) de leur filière de recrutement semi-direct peuvent, à leur demande, ne pas présenter cette deuxième phase.

6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.

Un dossier administratif réduit, dont la composition figure en annexe VI, doit être adressé par les formations à l'ENSOA pour le 15 du mois qui précède le début du stage.

Le respect des délais et de la composition du dossier est indispensable à la préparation de l'incorporation du candidat. Il est rappelé que le certificat médical d'aptitude datant de moins d'un an (imprimé n° 620-4*/1) doit impérativement couvrir la totalité du stage et préciser explicitement l'aptitude à servir comme sous-officier des armes ou des services selon le cas du candidat.

7. NOMINATION AU GRADE DE SERGENT.

Les dates d'attribution du CM 1 et de nomination au grade de sergent sont communiquées par la DRHAT lors de la diffusion du plan de recrutement (PR) 2010.

À l'issue du stage, l'ENSOA adresse au bureau coordination administrative (COAD) de la DRHAT, pour les candidats ayant réussi le stage, le projet de décision de nomination au grade de sergent avec copie aux directions de personnel concernées (bureaux de gestion et BCM section sous-officiers pour la DRHAT) et aux commandants de région terre (COM RT).

8. LIEN CONTRACTUEL À LA SUITE DE LA NOMINATION.

La nomination au grade de sergent d'active entraîne la signature d'un nouveau contrat d'engagement (code CONCERTO IT 863, ssty AC09) qui se substitue au contrat d'engagement en cours de l'intéressé selon les modalités définies par l'instruction n° 2000/DEF/PMAT/EG/B du 26 avril 2002 modifiée.

La signature du contrat se fait au retour de l'intéressé dans sa formation avec une date de prise d'effet au jour de la signature et une durée ajustée afin de lui permettre de servir cinq ans à compter de la date de nomination.

9. POINTS PARTICULIERS.

Il est demandé d'apporter une attention toute particulière à la sélection des candidats et au contrôle des conditions de candidature (cf. annexe I). Il est de la responsabilité des chefs de corps de réactualiser les connaissances militaires des candidats et de les préparer physiquement et moralement afin que les éliminations lors du stage de formation demeurent exceptionnelles.

Pour tout désistement de la part d'un candidat avant la commission DRHAT ou après qu'il a été retenu en commission, la formation d'origine adressera à DRHAT/BCM une copie du compte-rendu de l'intéressé à son chef de corps sur lequel figurera la décision du chef de corps et les éventuelles sanctions prises à l'encontre du candidat.

À l'arrivée à l'ENSOA, les candidats sous-officiers doivent être aptes physiquement et intellectuellement à suivre la totalité de la formation dispensée par l'école. Leur aptitude physique fait l'objet d'un contrôle par l'école, dans les premiers jours du stage. Elle doit correspondre à l'aptitude minimum requise lors de la constitution du dossier. Des tests complémentaires permettent également de juger de la remise à niveau des connaissances militaires et scolaires. Les candidats qui échouent à ces tests sont renvoyés immédiatement dans leur formation.

À l'issue du stage de formation à l'ENSOA, les sous-officiers nouvellement nommés sont renvoyés dans leur formation d'origine. Ils peuvent être inclus dans l'étude du plan annuel de mutation (PAM) suivant, sans toutefois que la mutation ait un caractère prioritaire ou systématique.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
chef du service de la gestion du personnel,*

Jean-Marc RIPOLL.

ANNEXE I.
CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Être volontaire, sans condition d'âge.

Être du grade de soldat, caporal ou caporal-chef.

Avoir un niveau de notation minimal de 6, pour la période de notation du 1^{er} février 2008 au 31 janvier 2009.

Être dans la 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e année de service, durée appréciée au 31 décembre 2009 (c'est-à-dire, pour un personnel n'ayant aucune interruption de service, être entré en service entre le 1^{er} janvier 2003 inclus et le 31 décembre 2007 exclu).

N'avoir encouru aucune punition d'arrêts d'un taux égal ou supérieur à 20 jours sans sursis depuis le 1^{er} janvier 2008.

Posséder au minimum le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou le certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Être titulaire du BMC VL.

Être titulaire du BMPE ou du certificat militaire élémentaire (CME) et d'un CTE du domaine et de la filière pour lesquels l'intéressé postule (en cas de stage planifié pour une obtention prévue après la date de renvoi des dossiers, les candidats pourront être étudiés sous réserve de résultats définitifs). Sinon, posséder le BMPE ou un CME et un CTE, l'aptitude physique requise pour la filière et le prérequis éventuellement mentionné en annexe V.

Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1).

Pouvoir justifier d'un niveau sportif minimum consistant à être classé au minimum moyen à chacune des épreuves du contrôle obligatoire de la valeur et de l'aptitude physique individuelle (COVAPI) (épreuves interarmées et épreuve d'armée) effectuées au titre de la période de notation du 1^{er} février 2008 au 31 janvier 2009.

D'éventuelles dérogations à ces conditions pourront être étudiées par la DRHAT, notamment :

- les aides-soignants reçus au concours d'entrée à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) entre sept et dix ans de service ;
- les engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) n'ayant pu être recrutés lorsqu'ils remplissaient les conditions d'ancienneté de service pour raison médicale, notamment s'il s'agit de blessures liées au service ;
- les cas particuliers d'EVAT de moins de dix ans de service, dont la manière de servir est excellente.

ANNEXE II.
CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Une demande du candidat faite sous la forme d'un FUD présent dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO », infotype 9524 sous-type SDSO (exercice 2010). Le formulaire papier signé de l'intéressé doit être joint dans le dossier de candidature.

Pour que cette demande et les avis qui s'y rapportent soient valides et définitifs, la coche « Verrouillé » doit être activée. Toute modification ultérieure du document est rendue impossible.

La transaction « avancement, prime, recrutement interne » permet l'accès au vivier de vérification (type de travail « RAAX » travail « SOSD » exercice « 2010 ») qui affichera l'ensemble des administrés répondant aux critères de sélection ainsi que ceux ayant déposé un FUD auprès de leur organisme d'administration (les non proposés pourront également être affichés, l'option « Afficher les candidats non admissibles » devra alors être sélectionnée au niveau des critères de la transaction).

Annulation de la demande.

Toute demande établie à partir d'un FUD pour le recrutement des sous-officiers semi-directs peut faire l'objet d'une annulation. Pour être prise en compte, celle-ci doit faire l'objet d'un FUD d'annulation renseigné à partir de Concerto (IT 9524 sous-type ANNU).

Une copie de la dernière feuille de notes (cf. annexe IV de l'instruction n° 13050/DEF/PMAT/DIR/RH/LEG du 25 juin 2008), la période de notation considérée allant du 1^{er} février 2008 au 31 janvier 2009.

Pour les candidats « éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs » (E2PMS), une attestation du chef de corps certifiant que l'intéressé a passé au sein de sa formation les mêmes épreuves sportives que celles présentées à l'entrée du CT 1 au centre national des sports de la défense (CNSD) et obtenu le niveau exigé au CNSD. Ces épreuves passées dans la formation d'origine ne se substituent pas aux épreuves passées au CNSD.

Nota. La partie papier du dossier est impérativement transmise à DRHAT/BCM. Les dossiers sont classés par corps, tous domaines de gestion confondus, accompagnés du tableau en annexe III. Ce tableau est obligatoirement signé par le chef de corps attestant que l'ensemble des candidats de sa formation au recrutement semi-direct remplissent strictement les conditions de candidature de l'annexe I de la présente circulaire.

ANNEXE III.

LISTE DES CANDIDATS AU RECRUTEMENT SEMI-DIRECT PAR ORDRE DE PRIORITÉ TOUS DOMAINES DE GESTION CONFONDUS.

Le chef de corps du

atteste que l'ensemble des candidats au recrutement semi-direct remplissent strictement les conditions de candidature de l'annexe I de la circulaire n° 100008/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 25 mars 2009 relative au recrutement semi-direct en 2010 (en particulier le niveau de notation, l'AFPS ou le PSC 1 et le BMC). L'ensemble des données est renseigné dans le SIRH « CONCERTO ».

À _____, le

Nota. Pour remplir les colonnes « Domaine de spécialités et filière souhaités », se référer au TTA 129 : trigramme du domaine / trigramme de la filière.

Destinataire :
DRHAT / BCM.

ANNEXE IV.

**LISTE PRÉCISANT LE NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS ET RETENUS PAR FILIÈRE POUR
RÉALISER LE PLAN DE RECRUTEMENT 2009.**

Donnée pour information, cette liste permet aux chefs de corps de sensibiliser leurs candidats et les inciter, le cas échéant, à faire acte de candidature dans des filières présentant des capacités d'accueil plus favorables.

DOMAINE.	NATURE DE FILIÈRE.	PLACES OUVERTES.	DOSSIERS REÇUS.	CANDIDATS RETENUS.
ADM.	Administration (AES).	0	0	0
	Restauration, hôtellerie, loisirs (RHL).	10	49	10
	Gestion des approvisionnements (GAP).	7	35	7
	Électromécanicien frigoriste (EMF).	5	8	5
Total ADM.		22	92	22
PBF.	Comptabilité (CPT).	8	39	8
Total PBF.		8	39	8
GRH.	Administration des personnels (ADP).	60	131	60
Total GRH.		60	131	60
MUS.	Musique.	6	6	6
Total MUS.		6	6	6
AER.	Spécialiste sécurité incendie (SIS).	2	8	2
	Reconnaissance balisage (BAL).	2	3	2
Total AER.		4	11	4
DSA.	SACP ROLAND, SATCP MISTRAL (SAC).	8	20	8
Total DSA.		8	20	8
FDP.	Canon, option blindé mortier (CAN).	7	22	7
	Canon, option tracté mortier (CAN).	6	19	6
	Lance roquettes multiples ATLAS (LRM).	3	7	3
	Radars d'acquisition, option COBRA (RAD).	1	2	1
	Radars acquisition, option OBS (RAD).	11	16	11
Total FDP.		28	66	28
NBC.	Défense NBC (NBC).	5	9	5
Total NBC.		5	9	5
SEC.	Sécurité civile (FPS).	7	34	7
Total SEC.		7	34	7
GEN.	Combat du génie (CGE).	23	51	23
	Eau électromécanique (EEA).	10	20	10
	Bâtiment infrastructure opérationnelle (BIO).	9	15	9
	TPIA, option engins de travaux publics.	4	15	4
	Aide au franchissement (AFR).	2	2	2
Total GEN.		48	103	48

DOMAINE.	NATURE DE FILIÈRE.	PLACES OUVERTES.	DOSSIERS REÇUS.	CANDIDATS RETENUS.
SIC.	Emploi systèmes et réseau info (SRI).	20	57	20
	Emploi systèmes télécom (ESC).	8	24	8
	Emploi réseaux mobiles (ERM).	50	142	50
	Emploi du réseau de zone (ERZ).	25	78	25
Total SIC.		103	301	103
RGE.	Interception, localisation, brouillage (ILB).	10	14	10
	Linguiste, option arabe (LIN).	1	3	1
	Analyste (ANA).	0	0	0
	Recherche par imagerie (RIM).	1	3	1
	Recherche aéroportée, option rens / langues (RAE).	2	7	2
	Recherche humaine, option actions spéciales (RAE).	5	12	5
	Recherche aéroportée, option rens / trans (RAE).	3	9	3
	Moniteur combat spécialisé (RHU).	5	5	5
	Géographie (GEO).	2	25	2
	Recherche humaine, option recueil de l'information (RECINF).	4	4	4
	Drones (DRO).	5	5	5
	Recherche blindée (ECL).	10	17	10
Total RGE.		48	104	48
BLD.	Systèmes d'armes Leclerc (CHR).	8	21	8
	AMX 10 RC (RCN).	20	22	20
	ERC 90 (RCN).	9	19	9
Total BLD.		37	62	37
INF.	Combat AMX 10 (CBT).	53	69	53
	Combat VAB (CBT).	76	161	76
	Cynotechnie (CYN).	5	9	5
Total INF.		134	239	134
EPS.	Moniteur d'EPS (EPS).	4	9	4
	Équitation (EQI).	0	0	0
Total EPS.		4	9	4
MAI.	Armement (ARM).	2	6	2
	Avionique des aéronefs (AVI).	1	6	1
	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	3	5	3
	Détection électromagnétique (DEM).	2	4	2
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	9	36	9
	Mobilité terrestre (MOT).	28	117	28
	Optro-électro systèmes antichars et NBC (OPT).	2	8	2
	Matériels de parachutage et largage (PAR).	0	6	0

DOMAINE.	NATURE DE FILIÈRE.	PLACES OUVERTES.	DOSSIERS REÇUS.	CANDIDATS RETENUS.
MAI.	Pyrotechnie (PYR).	1	2	1
	Maintenance systèmes info com NTI 2 (TNU).	3	8	3
	Maintenance systèmes info com NTI 1 (TLC).	2	9	2
	Tourelles et conduite de tir (TOU).	2	7	2
Total MAI.		55	214	55
MVT.	Régulation des ravitaillements (REG).	32	69	32
	Appui mouvement (APP).	3	13	3
	Livraison par air (LAE).	4	6	4
	Transbordement maritime (TBM).	2	6	2
	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	0	0	0
Total MVT.		41	94	41
SAN.	Spécialiste paramédical (HOS).	20	51	20
	Secrétaire administratif (ASA).	6	45	6
Total SAN.		26	96	26
Total.		644	1630	644

ANNEXE V.
**DOMAINES ET FILIÈRES OUVERTS AUX NON TITULAIRES DU CERTIFICAT TECHNIQUE
ÉLÉMENTAIRE DE LA SPÉCIALITÉ.**

DOMAINE.	NATURE DE FILIÈRE.	NIVEAU CIVIL OU CERTIFICAT MILITAIRE REQUIS.
SDH.	Restauration, hôtellerie, loisirs (RHL).	CAP, BEP, BAC PRO ou BTS des métiers de la restauration ou de la vente.
	Gestion des approvisionnements (GAP).	Indifférent.
	Électromécanicien frigoriste (EMF).	CAP, BEP, BAC PRO ou BTS électricité, électrotechnique, électromécanique, froid et climatisation, énergétique, électronique.
PBF.	Comptabilité (CPT).	BEP métiers du secrétariat ou métiers de la comptabilité. BEPA services. BAC PRO secrétariat ou comptabilité. BAC TECHNO sciences et technologies de la gestion. CTE ADM / AES.
GRH.	Administration des personnels (ADP).	CAP ou BEP des métiers du secrétariat ou de la comptabilité-gestion ou métier approchant. BAC indifférent. CTE ADM / AES.
MUS.	Musique.	Réussite à l'agrément technique.
AER.	Spécialiste sécurité incendie (SIS).	Indifférent.
	Reconnaissance balisage (BAL).	Indifférent.
DSA.	Sol air courte et très courte portée.	Indifférent.
FDP.	Canon, option blindé mortier (CAN).	Indifférent.
	Canon, option tracté mortier (CAN).	Indifférent.
	Lance roquettes multiples ATLAS (LRM).	Indifférent.
	Radars d'acquisition, option COBRA (RAD).	Indifférent.
	Radars acquisition, option OBS (RAD).	Indifférent.
NBC.	Défense NBC (NBC).	Indifférent.
SEC.	Sécurité civile (FPS).	Indifférent.

DOMAINE.	NATURE DE FILIÈRE.	NIVEAU CIVIL OU CERTIFICAT MILITAIRE REQUIS.
GEN.	Combat du génie (CGE).	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
	Eau électromécanique (EEA).	BEP électromécanique.
	TPIA, option engins de travaux publics.	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
	Bâtiment infrastructure opérationnelle (BIO).	Indifférent.
	Aide au franchissement (AFR).	Apte TAP + apte médical plongeur catégorie 2 + détenir des brevets civils de plongeur.
SIC.	Emploi systèmes et réseau info (SRI).	BAC général, BAC PRO.
	Emploi systèmes télécom (ESC).	CAP ou BEP du domaine télécommunication. BAC général, BAC PRO.
	Emploi réseaux mobiles (ERM).	Indifférent.
	Emploi du réseau de zone (ERZ).	Indifférent.
	Emploi des réseaux satellitaires (ERS).	BAC général, BAC PRO.
RGE.	Interception, localisation, brouillage (ILB).	Réussite aux tests INTE.
	Linguiste, option arabe (LIN).	Réussite aux tests linguistes CFIAR.
	Analyste (ANA).	Réussite aux tests analystes CFIAR.
	Recherche par imagerie (RIM).	Aptitude vision stéréoscopique.
	Recherche aéroportée, option rens / langues (RAE).	Indifférent.
	Recherche humaine, option actions spéciales (RAE).	Indifférent.
	Recherche aéroportée, option rens / trans (RAE).	Indifférent.
	Moniteur combat spécialisé (RHU).	Indifférent.
	Recherche humaine option recueil de l'information (RECINF).	Réussite à l'agrément technique.
	Géographie, option reprographie tirage (GEO).	Indifférent.
	Drones, option lancement récup CL 289 (DRO).	Indifférent.
	Reconditionnement CL 289 (DRO).	Indifférent.
Recherche blindée (ECL).	Indifférent.	
BLD.	Systèmes d'armes Leclerc (CHR).	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
	AMX 10 RC (RCN).	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
	ERC 90 (RCN).	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
INF.	Combat AMX 10 (CBT).	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
	Combat VAB (CBT).	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
EPS.	Moniteur d'EPS (EPS).	Indifférent.
	Équitation (EQI).	Indifférent.

DOMAINE.	NATURE DE FILIÈRE.	NIVEAU CIVIL OU CERTIFICAT MILITAIRE REQUIS.
MAI.	Armement (ARM).	CAP métallerie. CAP armurerie (fabrication et réparation). BEP outillages. BEP productique mécanique. BEP mécanicien monteur. BAC PRO productique mécanique. BAC STI génie mécanique option productique mécanique et option microtechnique.
	Avionique des aéronefs (AVI).	BAC PRO aéronautique : mécanicien système avionique.
	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	CAP mécanicien cellules aéronefs. CAP maintenance sur système d'aéronefs (MSA). BAC PRO aéronautique : mécanicien système cellule.
	Détection électromagnétique (DEM).	CAP ou BEP électrotechnique ou électronique. BAC STI électronique ou électrotechnique.
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	BEP distribution et magasinage. BAC PRO logistique et transport : logistique de distribution.
	Mobilité terrestre (MOT).	CAP mécanicien. CAP mécanicien d'engins de chantier de travaux publics. CAP maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles. BEP maintenance des véhicules. BEP agent de maintenance du matériel dominante mécanicien d'engins de chantiers de travaux publics. MC réparateur en équipements de moteurs diesels. BAC PRO maintenance automobile. BAC PRO maintenance des matériels option agricole. BAC PRO maintenance des matériels option travaux publics et manutention. BP réparateur automobile. BTS maintenance après vente auto : véhicules particuliers. BAC STI génie mécanique option systèmes motorisés.
	Optro-électro systèmes antichars et NBC (OPT).	CAP ou BEP ou BAC PRO électrotechnique ou électronique. BAC STI électrotechnique ou électronique. BEP MSMA. BAC PRO MSMA option A.
	Matériels de parachutage et largage (PAR).	Indifférent. Apte TAP. Nécessitera formation CT 1 long.
	Pyrotechnie (PYR).	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
	Maintenance systèmes info com NTI 2 (TNU).	CAP ou BEP électrotechnique ou électronique. CAP équipement - connectique- contrôle. BAC PRO maintenance des réseaux bureautique et télématique. BAC PRO équipements et installations électriques / BAC PRO électrotechnique, énergie et équipements communicants. BAC PRO pilotage de systèmes de production automatisée. BAC PRO systèmes électroniques numériques. BAC PRO micro-informatique et réseaux, installation et maintenance. BAC PRO maintenance de l'audiovisuel électronique (MAVELEC). BAC STI électronique et électronique.
Structure des aéronefs (STA).	CAP ou BEP chaudronnerie aéronautique. BAC PRO structures aéronautiques.	

DOMAINE.	NATURE DE FILIÈRE.	NIVEAU CIVIL OU CERTIFICAT MILITAIRE REQUIS.
MAI.	Maintenance systèmes info com NTI 1 (TLC).	CAP ou BEP électrotechnique ou électronique. CAP équipement - connectique - contrôle. BAC PRO maintenance des réseaux bureautique et télématique. BAC PRO équipement et installations électriques / BAC PRO électrotechnique, énergie et équipements communicants. BAC PRO pilotage de systèmes de production automatisée. BAC PRO systèmes électroniques numériques. BAC PRO micro-informatique et réseaux, installation et maintenance. BAC PRO maintenance de l'audiovisuel électronique (MAVELEC). BAC STI électronique et électronique.
	Tourelles et conduite de tir (TOU).	CAP ou BEP ou BAC STI électrotechnique ou électronique. BEP MSMA. BAC PRO MSMA option A.
MVT.	Régulation des ravitaillements (REG).	CAP conducteur routier ou conduite routière. BEP conduite et services dans le transport routier. CFP conducteur routier.
	Appui mouvement (APP).	Indifférent. Nécessitera formation CT 1 long.
	Livraison par air (LAE).	Indifférent. Apte TAP. Nécessitera formation CT 1 long.
	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite auto et de la sécurité routière.
SAN.	Spécialiste paramédical (HOS).	BAC.
	Secrétaire administratif (ASA).	BEP, BAC PRO des métiers du secrétariat ou comptabilité gestion ou métiers approchant, ou BAC indifférent.

ANNEXE VI.
**COMPOSITION DU DOSSIER ADMINISTRATIF À ADRESSER À L'ÉCOLE NATIONALE DES
SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE.**

(Pour le 15 du mois qui précède le début du stage).

1. Livret médical réduit sous enveloppe.

2. Certificat médical d'aptitude datant de moins d'un an (imprimé n° 620-4*/1), couvrant la totalité du stage et précisant explicitement l'aptitude à servir comme sous-officier des armes ou des services selon le cas du candidat (ce certificat est indispensable pour passer les épreuves sportives des tests d'entrée).

3. Photocopie des attestations certificat d'aptitude au tir (CATi) 1 et CATi 2 (FAMAS et PA).

4. Photocopie du brevet militaire de conduite (BMC). L'original sera présenté par le stagiaire à son arrivée.

5. Photocopie de l'AFPS ou du PSC 1.

6. Quatre photographies d'identité en tenue militaire.

7. Photocopie certifiée par le chef de corps de la dernière fiche de résultats COVAPI.

8. Papillon du bulletin de solde avec nom et prénoms au verso.

9. Attestation pour bonification (cf. point 1.6. de l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 27 janvier 2009) et photocopie des documents ouvrant droit à bonification.

10. Copie du document signifiant les modules IST-C (uniquement pour le personnel ayant suivi la formation).